



Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc

De la F.R.B.T.A, association sans but lucratif.

Renaix, le 20 février 2011.

PV du CA du 07 février 2011.

Tenu dans les locaux de BTS ... Avenue du Progrès, 2 à 5060 Auvelais (Sambreville).

Corrigé le 30-05-2011 suivant remarques reçues

Présents : P. Meunier, F. Hanique, P.J. Lemaire, C. Boxho, M. Ronsse.
P. Delvaux, E. de Ryckere, G. Delcominette, H. Willems.
L. Lejeune (Secrétaire administratif).

Excusés : B. Florent, M. Palasti

Absent : J. Rosière

Ouverture de séance : 19h15

ORDRE DU JOUR : PV = 6 pages

1. Accueil par le Président :

Accueil des membres du C.A. :

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. Points prioritaires :

Pas de point prioritaire à l'ordre du jour.

3. Accueil des Nouveaux Membres :

ACCUEIL NOUVEAUX MEMBRES :

Accueil 5 -2011 (janvier 2011) : 51 nouveaux membres sont à accepter, 26 cercles sont concernés.

Le conseil d'administration étendu aux délégués présents, confirme l'inscription des 51 nouveaux membres (copies des listes ont été remises aux membres du CA étendu présents. Elles sont jointes à la présente dans le dossier archivé au secrétariat de la LFBTA).

4. Approbation des projets de Procès Verbaux de l'AG et du CA :

CA étendu du 05-11-2010 et CA étendu du 07-01-2011 :

A l'unanimité des membres du conseil d'administration étendu présents, les procès verbaux sont acceptés sous réserve de corrections à y apporter suite aux remarques éventuelles que le Directeur Technique pourrait émettre après lecture.

5. Rapport des délégués du tir nature et des provinces :

5.1 Délégué tir nature :

- Nouveau candidat arbitre Nature: Monsieur Frédéric Bertrant a réussi brillamment l'examen d'arbitre Tir Nature.
- Organisation « Full » : conséquence de l'attrait grandissant que rencontre la discipline « 3D », le cercle de Bastogne (602 ADR) a du refuser des inscriptions. Il semble qu'il faudra réfléchir pour l'avenir à une solution permettant de rencontrer cette nouvelle donne.
- Règlement 3D : le nouveau règlement 3D a été validé par la FRBTA.
- AG LFBTA 2011 : suite à une opération à l'épaule, le délégué nature ne sera pas présent lors de l'assemblée générale de février 2011. Il demande au conseil d'administration de l'excuser près des mandataires.

5.2 Délégué de la province de Brabant :

- Championnat du Brabant : excepté l'heure tardive de clôture, l'ensemble de l'organisation était de très bonne facture. Nombreux furent les participants qui s'y sont présentés.
- Prochain CA LFBTA : le délégué devant subir une opération, il demande s'il peut se faire remplacer lors du prochain CA. La demande est refusée.

5.3 Délégué de la province de Hainaut :

- AG LFBTA 2011 : le délégué fait lecture d'un courrier reçu du club « Les Archers de Fosteau » (320 LEF). La proposition qui y est décrite sera présentée lors de l'AG LFBTA 2011.

5.4 Délégué de la province de Liège :

- Médailles Championnat LFBTA : le délégué signale qu'il a acheté les médailles pour les championnats de LFBTA 2011 ainsi qu'un stock pour les 2/3 années à venir.
- Nombre de catégories : le délégué revient (voir intervention du directeur technique ci-après) sur le problème que pose le nombre de catégories reconnues lors du Championnat de la Province de Liège, 74 archers étaient présents et 45 médailles ont été distribuées.
- Article de l'Archer : le délégué déplore le manque de réaction qu'a suscité l'article « l'Evolution du Matériel depuis le 19^{ème} siècle » qu'il a fait publier dans le numéro de décembre de la revue « l'Archer ».

5.5 Délégué de la province de Luxembourg : Excusée

5.6 Délégué de la province de Namur : Absent

6. Secrétariat administratif : Excusé

7. Gestion de l'Arbitrage :

L'Administrateur responsable de l'Arbitrage excusé pour son absence a fait parvenir ses questions au Président.

7.1 Polos des arbitres :

L'administrateur demande l'autorisation de faire une commande de polos pour les arbitres. A l'unanimité, les membres du conseil d'administration présents, autorisent la commande.

7.2 Achat de cibles par la LFBTA :

L'administrateur propose que la ligue fasse l'acquisition de cibles qui pourraient être prêtées aux cercles qui souhaitent se lancer dans l'organisation de compétitions.

Les représentants du tir nature (Délégué et Administratrice) demandent, que si la proposition acceptée, le tir nature ne soit pas oublié.

La proposition est refusée par le Conseil d'administration qui estime que la gestion pose trop de problèmes (Stockage ... gestion des prêts ...).

7.3 Rapports d'arbitrage :

L'administrateur souhaite recevoir les rapports d'arbitrage. Le conseil propose que le secrétariat administratif lui transmette une fois par mois, les copies scannées des rapports qui informent de problèmes rencontrés.

7.4 Gestion des brevets jeunes :

L'administrateur demande s'il n'est pas possible de demander à quelqu'un de se charger de leur réalisation vu le retard accumulé. La demande ne soulève pas l'enthousiasme.

7.5 Sanctions aux arbitres :

Le Conseil d'administration demande à ce que les éventuelles sanctions à prendre à l'encontre du corps arbitral ne soient pas de son seul ressort

Ajouté à la demande de l'administrateur responsable de l'arbitrage :

Lors d'un incident impliquant un arbitre :

1* J'averti les membres du CA restreint

2* j'établi un petit « rapport » des faits et le transmets aux membres de la commission d'arbitrage en demandant l'avis de chacun et principalement celui du responsable à l'arbitrage de la province dont dépend l'arbitre concerné .

3*Suivant les avis et propositions reçus, je fais une proposition que je transmets à la commission d'arbitrage.

4*Une fois la proposition acceptée par la commission d'arbitrage, copie est adressée aux membres du CA restreint pour avis.

5*Suivant les avis des membres du CA restreint la proposition est validée par les membres de la commission d'arbitrage.

8. Trésorier :

8.1 Membres :

1925 membres au 07 février 2011

Le trésorier doit se concerter avec le secrétaire administratif pour comparer la liste des paiements et la liste des vignettes envoyées pour la saison 2011.

Le trésorier demande qu'un courrier/courriel soient envoyés aux clubs afin de rappeler que pour les membres renouvelant tardivement leur cotisation, le montant de 26€ est augmenté de 1/3 de sa valeur arrondi au 1/2€ le plus proche soit en 2011 : $26€ + 8.67 = 34.67$ donc 35€.

Le montant non perçu sera demandé aux cercles qui ont omis d'appliquer la règle acceptée par l'AG du 21 mars 2009.

8.2 Comptabilité des déplacements à l'étranger :

L'acompte pour la participation de Cédric Van Elven et de Marina Prélipcéan au Championnat du Monde en salle a été versé.

Le trésorier remercie le directeur technique pour le tableau qu'il a réalisé pour la gestion des départs aux compétitions internationales.

8.3 Vérification des comptes 2010 :

Le trésorier contactera les vérificateurs aux comptes durant la semaine à venir (du 10 au 15-2-2011) pour présenter les comptes et bilans de l'année comptable 2010.

8.4 KIA ... Contrat publicitaire :

Le contrat 2006-2007-2008 FRBTA/KIA pour deux véhicules et 5000 €/an est signé, le Président Nationale a transmis un exemplaire à la LFBTA.

Le contrat 2009-2010-2011 n'est toujours pas signé.

5.5 PC pour le Directeur technique (proposé par la secrétaire générale):

L'ordinateur portable du directeur technique arrive en fin de vie. Les membres du Conseil d'administration présents décident à l'unanimité des présents qu'un nouvel ordinateur soit fourni par l'association.

8.6 Trésorière adjointe :

Par manque de disponibilité, Madame Claudine Boxho (administratrice) ne pourra pas reprendre comme envisager antérieurement, la fonction de trésorière. Elle restera toutefois trésorière adjointe.

Le trésorier actuellement en fonction assurera celle-ci jusqu'au terme de son mandat (Fin 2012 ... AG début 2013).

Les membres du conseil d'administration présents souhaitent qu'un successeur soit désigné rapidement.

9. Gestion du « Dopage » :

Pas de nouvelle demande pour exemption thérapeutique

10. Secrétaire générale :

10.1 Convention FRBTA / ETHIAS :

La nouvelle convention ETHIAS / FRBTA reçue ne peut-être analysée aujourd'hui par manque de temps accordé pour la découvrir. Il est demandé à chacun de transmettre son avis au président de la FRBTA. Le document sera analysé lors de la prochaine réunion du national.

10.2 Championnat de Belgique Extérieur :

Plusieurs archers déplorent que l'organisation du Championnat de Belgique extérieur c'est faite sur deux jours.

Le déroulement tel que prévu ... qualifications le samedi matin, finales par équipe le samedi après-midi et finales individuelles le dimanche ... a imposé à certains archers de faire le déplacement le dimanche pour disputer un seul match.

Est-il opportun dans la conjoncture actuelle de soumettre de telles dépenses (prix du carburant) les archers ?

10.3 Arbitrage Championnat LFBTA salle :

Lors du championnat de Ligue, la Secrétaire générale a reçu les doléances de Monsieur Mathieu Vandepoele. Celui-ci informait que Monsieur Paul Delvaux, (un des arbitres du jour) ne pouvait officier puisqu'il avait été sanctionné en ce sens pour le différent qui les opposait.

Après s'être informé à ce propos près de l'Administrateur responsable de l'arbitrage, il ressort que Monsieur Paul Delvaux n'a jamais reçu cette sanction.

L'administrateur responsable de l'arbitrage a contacté le président du club de l'archer concerné et Mr Paul Delvaux. Il a été décidé d'un commun accord que Monsieur Delvaux n'arbitrerait pas la compétition

organisée par le club et qu'une lettre d'excuse serait adressée à l'archer ainsi qu'au président du club. Ce qui a été fait.

La Secrétaire générale enverra un courriel à Monsieur Mathieu Vandepoele pour lui expliquer qu'il est dans l'erreur.

11. Gestion sportive ... et ... Direction technique :

11.1 Direction technique ... Comité de sélection LFBTA :

Le Directeur technique présente les décisions prises par le comité de sélection lors de la réunion du 26 janvier 2011.

-S'il souhaite conserver sa place parmi les élites de la LFBTA, Clément Leblanc (Archer recurve) devra se conformer aux demandes du directeur techniqueil est mis à l'épreuve pour l'année 2011.

-En discipline 3D, Claude de Winter et Jean-Marc Delmarche sont acceptés pour une année teste en 2011.

Jean-Jacques Denuit n'est pas accepté pour l'année 2011.

11.2 Direction technique ... Championnats de LFBTA en salle 2011 :

Le Directeur technique souligne la bonne organisation du cercle « Les Francs Archers d'Ottignies » pour les Championnats de LFBTA en salle 2010-2011.

Il déplore toutefois la faible représentation du conseil d'administration unique présence de deux administrateurs le dimanche.

Nombre de catégories : le directeur technique signale le problème que pose le nombre de catégories reconnues trop de catégories ne reprenant qu'un petit nombre d'archers (arcs nus, dames).

11.3 Direction technique ... BAOC 2011 :

Le Directeur technique informe qu'il est en passe de finaliser le règlement pour le BAOC 2011.

En accord avec la HBL, les 4 meilleurs manches (6 manches programmées) seront retenues pour les catégories recurves et les 3 meilleurs manches (5 manches programmées) seront retenues pour les catégories compounds.

11.4 Direction technique ... Règlement FIELD :

Le Directeur technique informe des nouveautés du règlement FIELD.

Quelles sont-elles ? (pas reçu de détail ... le secrétaire administratif)

11.5 Direction technique ... Décisions du National :

Le Directeur technique informe que la FRBTA accepte que l'inscription au calendrier des tirs organisés en LFBTA sur le site de la FITA, soit réalisée par le secrétaire administratif LFBTA.

Le Directeur technique informe qu'une commission technique devrait être mise en place au niveau national. Elle serait composée de membres de la LFBTA et de membres de la HBL. Elle sera compétente pour définir les critères de sélection pour l'international et permettre d'éviter à l'avenir la mésaventure vécue actuellement par Sam Kyritoglou.

La non-sélection de Sam n'a actuellement pas trouvé de solution. Le Directeur technique en reparlera avec le président de la FRBTA et les responsables de la HBL.

11.6 Gestion sportive ...Records de Belgique :

L'Administrateur responsable de la Gestion sportive confirme que les records de Belgique seront dès à présent homologués lorsque réalisés dans une compétition qui se déroule selon les règles requises par la LFBTA ... que la compétition soit répertoriée « de province », « de ligue » ou « nationale ».
Le règlement sera envoyé aux cercles.

11.7 Gestion sportive ... Championnats 2011 :

Les Championnats de Belgique FITA en extérieur 2011 seront organisés :

- Pour les seniors-Masters-vétérans : les 04 et 05 septembre 2011 par le GSR (Bruxelles).
- Pour les jeunes : le 17 septembre 2011.

Championnat de Belgique 3D : la HBL demande s'il n'est pas possible d'avancer la remise des prix du Championnat 3D.

Cette demande n'est pas acceptée par le Délégué Nature au non de la commission nature LFBTA.

12. Date prochaine réunion : vendredi 25 mars 2011 dès 19h00 dans les locaux de LIE à Liège

Fin de séance : 24h00.

Rédaction du secrétaire administratif suivant les notes reçues de la Secrétaire générale

Patrick Meunier
Président LFBTA

Francine Hanique
Secrétaire générale

